

Décision

Générale

colonial

Décision n° 138-176-1911 informant les fonctionnaires de la rentrée du Gouverneur en France.

n° 138-176-1911

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 juin 1911

Numéro JO
n° 176 du 01/07/1911

Date du numéro
1 juillet 1911

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le câblogramme du Ministre des Colonies du 28 mai 1911 l'autorisant à rentrer en France en congé ;

TEXTE INTÉGRAL

Informe : Messieurs les Membres du Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce, les Chefs de Service, les Chefs de Corps, Officiers, Fonctionnaires et Agents sous leurs ordres qu'il embarquera à destination de Marseille sur le paquebot des Messageries Maritimes attendu à Djibouti, le 11 juin. Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret du 21 mai 1898, M. Castaing, Secrétaire Général, assurera l'intérim du Gouvernement.

P. PASCAL.